

副  
英  
台  
比  
高  
英  
茶  
高  
伊

黃  
七  
英  
主  
支  
台  
比  
台

# Renouée du JAPON



c'est **NON !**

**Halte aux espèces végétales invasives  
qui colonisent nos berges  
et appauvrissent la biodiversité**

Classée sur la liste noire des espèces invasives, cette plante exotique introduite en Europe au XIX<sup>ème</sup> siècle colonise les terrains remaniés par la main de l'homme.

Particulièrement coriace, son éradication paraît illusoire. Toutefois, pour éviter son développement, il existe certaines précautions d'usage.



### Comment l'identifier ?

- Grandes feuilles caduques.
- Fleurs blanches minuscules en grappes d'environ 10 cm.
- Floraison d'août à octobre.
- 3 mètres à taille adulte.
- Tiges rougeâtres.
- Système racinaire constitué de rhizomes d'environ 10 m de longueur sur 1 à 2 mètres de profondeur.

### Pourquoi s'en débarrasser ?

- C'est une plante très envahissante qui colonise les berges et empêche les espèces locales de se développer.
- Elle se répand sur les terrains remaniés : route, cours d'eau...

### Comment tenter de la supprimer ?

#### Pieds jeunes

- Creuser et enlever tout le rhizome avant qu'il ne descende trop profondément dans la terre.

#### Pieds de plus d'un an

- Faucher et arracher les rhizomes pendant 3 ans.
- Planter des espèces autochtones (saule, aulne) pour la concurrencer.

### Quelques conseils pour empêcher l'invasion

- Nettoyer les roues et godets des engins travaillant sur des parcelles infestées.
- Une fois arrachée, stocker la plante dans un container ou dans des sacs jusqu'à son dessèchement pour éviter sa dispersion dans la nature.



# STOP AUX DESHERBANTS CHIMIQUES

Afin de préserver l'environnement, le SMAGGA déconseille l'utilisation de produits chimiques pour se débarrasser de la Renouée du Japon et des plantes invasives en général. Non sélectifs, ces produits sont irrespectueux de la faune, de la flore et de la rivière, milieu naturel sensible.

SMAGGA : Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du bassin versant du Garon  
8, chemin des Tard Venus 69530 Brignais. - 04 72 31 90 80 - [www.contratderivieredugaron.fr](http://www.contratderivieredugaron.fr)

